



**Arrêté fixant la composition du Conseil d'Administration
du CROUS Toulouse Occitanie**

**La rectrice de la région académique Occitanie,
Chancelière des universités**

- VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1, R. 822-10, R. 822-18 ;
- VU l'arrêté rectoral du 17 décembre 2021 portant désignation des membres élus en qualité de représentants étudiants ;
- Considérant les désignations réalisées par M. le préfet de région sur proposition de Madame la rectrice de région académique ;
- Considérant les désignations réalisées sur proposition de l'Association des maires de France et les réponses des collectivités territoriales ;
- Considérant les réponses des Présidents et Directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ;
- Considérant les propositions de désignation adressées par les nouveaux élus étudiants siégeant au CA du CROUS Toulouse Occitanie ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration (CA) du CROUS Toulouse Occitanie :

Au titre du a de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, sont désignés, en qualité de représentants de l'Etat :

- | | |
|--|--|
| 1 - Titulaire : Mme Laure PAGES
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales -SGAR | Suppléante : Mme Nicole ESCASSUT
Direction Régionale aux droits des femmes
et à l'égalité - DRDFE |
| 2 - Titulaire : M. Bernard SALANIE
Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC | Suppléante : Mme Isabelle SKILLOOSKI
Mission régionale de politique immobilière de
l'État - MRPIE |
| 2 - Titulaire : M. Sélim KANÇAL
Direction de région académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports – DRAJES | Suppléante : Mme Catherine CHOMA
Agence Régionale de Santé - ARS |
| 3 - Titulaire : Mme Johanne SZPRENKEL
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt – DRAAF | Suppléant : M. Donald LECOMTE
Chargé de mission du programme national
pour l'alimentation - DRAAF |
| 4 - Titulaire : Mme Ingrid TARQUIN
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement, Et du Logement - DREAL | Suppléante : M. Philippe DIVOL
Direction Départementale des Territoires de la
Haute-Garonne |
| 6 - Titulaire : Mme Virginie CELLIER
Service Régional Académique de Politique
Immobilière – SRAPI | Suppléant : Mme Anne VIADIEU
Direction de Région académique à
l'Information et à l'Orientation - DRAIO |

Au titre du b de l'article R. 822-10 du code de l'éducation :

Liste : **Un CROUS pour toutes et tous, contre la précarité et pour gagner de nouveaux droits avec l'UET, l'UNEF et la CGT étudiants 81**

Titulaire : M. Alexandre DELMAIRE-SIZES	Suppléante : Mme Mailys BARON
Titulaire : Mme Séléna BERROS	Suppléant : M. Loïc CRIOU
Titulaire : M. Yanis MAHLOUL	Suppléante : Mme Jessy BERGER

Liste : **BOUGE TON CROUS avec l'AGEMP et tes assos**

Titulaire : Mme Adam HELCMAN	Suppléant : M. Etienne SAGNET-MARTIN
Titulaire : M. Habiba JEHANE	Suppléante : Mme Louise HOELLINGER

Liste : **UNI : étudiez, on s'occupe du CROUS !**

Titulaire : Mme Clarence FEUILLERAT	Suppléant : M. Clément LARROQUE
-------------------------------------	---------------------------------

Liste : **Yes of CROUS**

Titulaire : M. Matthias CHOMET	Suppléante : Mme Nour TACHEZ
--------------------------------	------------------------------

Au titre du c de l'article R. 822-10 du code de l'éducation :

En qualité de représentants les personnels ouvriers :

Titulaire : M. Mohammed BOUMRAH (CGT)	Suppléant : M. Jean-François LOVICH (CGT)
Titulaire : M. Alexandre ANTUNES (FO)	Suppléant : Mme Olga PAIS (FO)

En qualité de représentant les personnels administratifs :

Titulaire : M. Emile GALBANI (UNSA)	Suppléante : Mme Patricia BAILLIEU (UNSA)
-------------------------------------	---

Au titre du d de l'article R. 822-10 du code de l'éducation en qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur :

1 - Titulaire : M. Olivier GLENAT Institut National Universitaire Champollion	Suppléant : M. Julien SAINT-LAURENT Institut National des Sciences Appliquées
2 – Titulaire : Mme Chantal SOULE-DUPUY Université Toulouse I Capitole	Suppléant : M. Vincent SIMOULIN Université Toulouse II Jean Jaurès

Au titre du e de l'article R. 822-10 du code de l'éducation en qualité de représentant de la région :

Titulaire : Mme Nadia PELLEFIGUE	Suppléante : Mme Marie PIQUE
----------------------------------	------------------------------

Au titre du f de l'article R. 822-10 du code de l'éducation en qualité de représentant des communes et les établissements publics de coopération intercommunale :

1 - Représentant la Communauté urbaine Toulouse Métropole: Titulaire : Mme Nina OCHOA	Suppléant : M. Bertrand SERP
2 - Représentant la Communauté d'agglomération du sud-est toulousain le Sicoval : Titulaire : Mme Catherine GAVEN	Suppléant : M. Aurélien EVANNO
3 - Représentant la Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Grand Albigeois: Titulaire : Mme Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL	Suppléant :
4 - Représentant l'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées : Titulaire : M. Gilles CRASPAY	Suppléant : M. Kévin GIORDAN

Au titre du g de l'article R. 822-10 du code de l'éducation : personnalités désignées en raison de leur compétence :

- M. Philippe RAIMBAULT, Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
- M. Thierry VERGER, Proviseur du Lycée Saint Sernin - Toulouse

Dont deux des personnalités choisies sur une liste présentée par les représentants des étudiants élus :

- Mme Ninon BRENANS, Présidente de l'Association So Acte
- M. Mathieu MARTINS, Président du Parlement des Etudiants de Toulouse

ARTICLE 2 : Le mandat des membres figurant dans le présent arrêté court à compter de l'installation du CA et ce, pour une durée de deux ans.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site du CROUS Toulouse Occitanie et affiché dans ses locaux.

ARTICLE 4 : La directrice générale du Crous de Toulouse-Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2022

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation,



Khaled Bouabdallah